

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HORTICULTURE

Située dans la MRC les Pays d'en Haut, avec une population de près de 5 000 résidents, dont plus de 3 300 sont permanents, la Municipalité de Piedmont se distingue par ses vastes espaces naturels qui occupent plus de 22% de son territoire, dont la Réserve naturelle Alfred-Kelly qui est d'une beauté peu commune.

Jouissant d'un emplacement exceptionnel, à seulement 60km de Montréal, la Municipalité de Piedmont est essentiellement résidentielle et offre un milieu de vie paisible, mais aussi très dynamique. Traversée par la sinueuse Rivière-du-Nord ainsi que par le Parc Linéaire « Le P'tit Train du Nord » qui accueille des milliers d'utilisateurs tout au long de l'année, Piedmont permet la pratique de nombreuses activités de plein air, comme le golf, la randonnée pédestre, les sports de glisse et la raquette.

Municipalité en pleine croissance, Piedmont mise notamment sur la qualité de vie, la préservation des paysages et le développement d'un milieu de vie en symbiose avec la nature.

DESCRIPTION

Sommaire des responsabilités

Sous la supervision et en étroite collaboration avec la direction générale, le Directeur des travaux publics et de l'horticulture est responsable de planifier, d'organiser, de coordonner, de diriger et de contrôler l'ensemble des activités, des opérations et des ressources reliées à son service. Il élaborera des politiques, des procédures et des directives pour assurer une gestion efficace des travaux publics et de l'horticulture.

Le directeur des travaux publics et de l'horticulture gère avec efficacité et agilité l'ensemble des activités reliées à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout, aux opérations de déneigement, à l'entretien général de la voie publique et sa signalisation, les travaux d'horticulture, l'entretien des bâtiments et des équipements.

Il développe et assure le suivi des programmes annuels des opérations et des activités du Service. Il est préoccupé par l'amélioration constante de la qualité du service à la clientèle offert. Il travaille en étroite collaboration avec les différents services de la Municipalité afin de réaliser des projets qui répondent aux besoins et aux attentes de chacun.

Le directeur joue un rôle conseil auprès de la direction générale et du conseil municipal en matière de travaux publics, il doit appliquer les décisions et les orientations de la Municipalité et de sa mise en application auprès de son équipe. Il favorise le développement d'idées innovatrices, l'autonomie, la responsabilisation et le développement de son personnel sous sa responsabilité :

- Un directeur-adjoint (poste cadre intermédiaire);
- Un assistant à la direction;
- Une équipe de cinq (5) responsables (mécanique, réseau d'égout et d'aqueduc, voirie, entretien des bâtiments et horticulture);
- Une équipe d'employés syndiqués (mécaniciens, préposés aux travaux publics et à l'horticulture, journaliers).

Dans le cadre de ses fonctions, le titulaire du poste qui relèvera ce défi aura la gestion d'environ :

- | | | |
|--|---------------------------|--------------------|
| • 29.7 km de route | • 22 km d'égout sanitaire | • 11 bâtiments |
| • 40.7 km de réseaux d'aqueduc | • 4 km d'égout pluvial | • 22 abris postaux |
| • Dizaines de camions et machineries lourdes | • 30 bacs à fleurs | • 45 balconnières |

Principales responsabilités :

- Planifier, organiser, diriger et contrôler, en collaboration avec son directeur-adjoint, les ressources humaines, financières et matérielles de la direction des travaux publics et de l'horticulture ;
- Mobiliser et encourager le développement continu des compétences de son personnel ;
- Superviser la planification et la gestion des infrastructures municipales : réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires, eau potable et eaux usées, ainsi que les réseaux routiers et bâtiments ;
- Planifier, élaborer et suivre le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations de son service ;
- Planifier l'entretien curatif et préventif des infrastructures municipales, incluant les bâtiments et les équipements roulants ;
- Soutenir le coordonnateur technique dans la rédaction des appels d'offres et coordonner les différents mandats et contrats concernant les infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts et espaces verts) ;
- Participer à la mise à jour des plans directeurs d'égouts et d'aqueduc ; voir au développement et à la mise en place du programme d'économie d'eau potable ;
- Planifier l'acquisition des véhicules et équipements nécessaires et établir des programmes d'entretien ;
- Responsable en collaboration avec les ressources humaines du comité Santé et Sécurité au travail. Doit s'assurer de veiller au respect des normes de santé et sécurité ainsi qu'à l'application de la convention collective ;
- Participe à la Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU) avec la direction générale ou a tout autre comité externe demandé par son supérieur immédiat ;
- Veiller à ce que les lois, les règlements municipaux et les politiques qui concernent la direction des travaux publics et de l'horticulture soient appliqués et respectés ;
- Assurer le maintien et le développement de relations harmonieuses avec les citoyens, les employés et tout autre groupe, association ou partenaire (MRC, municipalités et autres) assurant ainsi un bon service aux citoyens ;
- En collaboration avec le département des finances, déposer des demandes d'aides financières et en assurer la reddition de comptes ;
- Assister la direction générale dans l'ensemble de ses fonctions, selon les besoins (séances du conseil, comités de travail, mesures d'urgence, etc.).

CRITÈRES D'EMPLOI

Exigences et qualifications :

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle pertinent à la fonction, accompagné d'une expérience pertinente dans un poste similaire ;
- Minimum de cinq (5) années d'expérience en gestion municipale, notamment dans les opérations de déneigement, et de voirie ou tout autre domaine connexe ;
- Expérience en gestion de personnel, dans un environnement syndiqué, cumulant des réalisations démontrant sa capacité à développer la performance d'une équipe ;
- Connaissance des infrastructures municipales, voirie, aqueduc, égout, etc. ;
- Connaissance des Lois encadrant l'administration municipale ;
- Aptitude à prendre des initiatives et à résoudre les problèmes inhérents à son travail ;
- Excellente maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Permis de conduire en règle de classe 5 (classe 3 et 1 atout).

Profil recherché :

- Posséder de fortes compétences en gestion administrative, financière et des ressources humaines ;
- Avoir d'excellentes aptitudes pour la planification organisationnelle, la gestion du changement ainsi que pour les communications écrites et verbales ;
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits ;
- Démontrer sa capacité de communiquer efficacement avec les citoyens, avec patience et diplomatie ;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et d'un grand sens des responsabilités ;
- Avoir d'excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et de travail en équipe, leadership mobilisateur, entregent, diplomatie et polyvalence.

CONDITIONS

Avantages sociaux :

- REER collectif ;
- Programme d'assurance collective ;
- Accès à une garderie en milieu familial, facilitant la conciliation travail-famille ;
- Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) ;
- Possibilité de télétravail (une journée par semaine) ;
- Remboursement des frais annuels de cotisation à un ordre professionnel ;
- Une super équipe de travail axée sur la collaboration et le soutien mutuel.

ÊTES-VOUS PRÊT POUR CE NOUVEAU DÉFI?

Soucieuse d'attirer le meilleur gestionnaire pour contribuer activement et pleinement aux défis qui se dessinent, la municipalité de Piedmont offre une rémunération établie en fonction de l'expérience et des compétences *à partir de 103 000\$* ainsi qu'une belle gamme d'avantages sociaux.

Toute personne désirant poser sa candidature devra transmettre sa candidature **au plus tard le 16 mai par courriel** à : emploi@piedmont.ca

Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue. **L'entrée en fonction est prévue dès que possible.**

L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte.